

13-03-2020 14:21:51

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

Projet

13-03-2020 14:21:51

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Note complémentaire	5

13-03-2020 14:21:51

AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT) au 31 décembre 2019, ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Avant la compilation des états financiers, j'ai tenu les registres comptables de l'organisme et préparé des écritures de journal.

Diane Auger, CPA, CA

Laval, le 10 mars 2020

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Cotisations	4 568 \$	3 733 \$
Dons - Particuliers et autres	12 970	11 528
Don - Testamentaire	-	79 540
Dons - Communautés religieuses et fondations	46 840	31 934
Intérêts et ristourne	<u>1 109</u>	<u>522</u>
	<u>65 487</u>	<u>127 257</u>
CHARGES		
Loyer	6 090	5 865
Salaires et charges sociales	35 657	25 663
Honoraires coordination	-	7 690
Contractuels	6 320	-
Télécommunications	1 649	1 253
Frais de bureau et documentation	1 584	795
Congrès	-	4 125
Frais de déplacement et de représentation	1 523	1 360
Matériel informatique et mobilier	773	1 932
Frais postaux	1 482	1 405
Cotisations	2 510	2 167
Frais publicitaires	107	1 359
Formation	545	1 658
Assurances	1 086	1 084
Activités sociales	436	-
Honoraires professionnels	2 440	1 956
Dons	2 000	2 000
Prix Gabriel Villemure	600	-
Frais de banque	<u>47</u>	<u>131</u>
	<u>64 849</u>	<u>60 443</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>638</u></u> \$	<u><u>66 814</u></u> \$

La note complémentaire fait partie intégrante des états financiers

13-03-2020 14:21:51

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	113 280 \$	46 466 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>638</u>	<u>66 814</u>
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>113 918</u> \$	<u>113 280</u> \$

La note complémentaire fait partie intégrante des états financiers

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)
 BILAN
 31 DÉCEMBRE 2019
 (Non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	16 067 \$	55 209 \$
Placements	41 510	43 756
Débiteurs	660	545
Frais payés d'avance	<u>575</u>	<u>574</u>
	58 812	100 084
PLACEMENT À LONG TERME	<u>56 192</u>	<u>15 608</u>
	<u>115 004</u> \$	<u>115 692</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	1 086 \$	2 412 \$
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	<u>113 918</u>	<u>113 280</u>
	<u>115 004</u> \$	<u>115 692</u> \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

La note complémentaire fait partie intégrante des états financiers

13-03-2020 14:21:51

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)
NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 DÉCEMBRE 2019
(Non audité - voir Avis au lecteur)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il a pour objectif :

- d'améliorer le développement mental et moral de la communauté en favorisant le respect de la protection des droits de la personne conformément aux instruments internationaux et aux législations nationales;
- d'encourager l'application et l'exécution appropriées des instruments internationaux et des législations nationales tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Protocole international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture, la Convention relative au statut des réfugiés, etc., dans le monde entier;
- de promouvoir la protection des droits de la personne selon la doctrine, les observances et les pratiques des Églises chrétiennes en matière de respect des droits humains et de torture.